

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 16 juin 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9951-06-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9952-06-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 et le retrait des points 29 et 49 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2015
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif du 12 mai 2015, du 2 juin 2015 et du 3 juin 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2015
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale
- 7.2 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande de modification à la *Loi sur la fiscalité municipale* relative à la taxation sur les pipelines : Positionnement
- 7.3 Fonds local d'Investissement (FLI)
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement

10. Adoption du règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, à partir du 21 juin 2015
11. Adoption du règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, à partir du 21 juin 2015
12. Adoption du règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015
13. Adoption du règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015
14. Adoption du règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015
15. Adoption du règlement numéro 114-39 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015
16. Demande au CRT Lanaudière – Achat et installation de procéder à l'achat de mobilier urbain et destruction de deux (2) dalles d'abribus
17. Demande au CRT Lanaudière – Achat de quatre (4) centres de service
18. Autorisation de procéder à une demande de soumissions publique pour la fourniture d'un service d'enquête à bord des autobus
19. Autorisation de procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus
20. Résolution adoptant la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de la demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus
21. Laissez-passer gratuits pour les camps de jour
22. Impression d'horaires d'autobus
23. Contrat d'infographie – Banque de 325 heures

24. Trentième (30^e) anniversaire du transport en commun
25. Mandat – Analyse stratégique relative à la gouvernance en transport
26. Prolongation de la durée du contrat pour le poste temporaire d'une technicienne en transport collectif au service du transport en commun
27. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 16 au 18 septembre 2015 à Lévis
28. Amendement à la résolution numéro 9682-11-14 - Modification à l'offre de service 2015 pour le transport adapté afin d'ajouter le jeudi pour la desserte de l'Assomption
29. Demande de dérogation - **Retiré**
30. Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-4 amendant le règlement #134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite
31. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2014
32. Déclaration annuelle des activités de formation
33. Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale
34. Permanence de madame Mélanie Courcelles, technicienne au transport adapté
35. Permanence de madame Éliane Gagnon, technicienne senior au transport adapté
36. Journée fériée du 1er juillet 2015
37. Mandat - Projet de loi d'intérêt privée
38. Assurances collectives – Renouvellement
39. Résolution afin d'entériner les financements FLI accordés depuis le 21 avril 2015, date d'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*
40. Adoption du rapport d'activité 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
41. Abrogation de la résolution numéro 9458-05-14 et autorisation de remboursement à l'entreprise 9226-0751 Québec Inc. des honoraires professionnels pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du dragage du cours d'eau Lapointe
42. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche

43. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau La Coulée dans le secteur du Carrefour des fleurs à Terrebonne
44. Campagne de sensibilisation pour l'éradication de l'herbe à poux – 25^e édition
45. Résolution adoptant le règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés
46. Examen des règlements de zonage numéros 1001-247 et 1001-248, du règlement numéro 1000-028 sur le plan d'urbanisme et du règlement numéro 1008 - 01 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Terrebonne
47. Examen des règlements de zonage numéros 1103-34 et 1103-35, du règlement de lotissement numéro 1104-5, du règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1085-7, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) numéro 1089-9, du règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 et du règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Ville de Mascouche
48. Concertation régionale
49. Plateforme de compostage à aire ouverte - **Retiré**
50. Autres sujets
 - 50.1 Remplacement du système de caméra pour le terminus de Terrebonne
 - 50.2 Transfert temporaire du numéro de téléphone pour le service d'information Urbis à Groupe Marketing International (GMI)
 - 50.3 Travaux au terminus de Terrebonne
51. Période de questions
52. Clôture de la séance

9953-06-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2015

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9954-06-15 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif du 12 mai 2015, du 2 juin 2015 et du 3 juin 2015

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif du 12 mai 2015, du 2 juin et du 3 juin 2015 soient trouvés conformes et en conséquence approuvés tels que proposés.

ADOPTÉ

9955-06-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 1 344 090,49\$ pour le mois de juin 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Juin 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 54 805,61\$ (*divers postes budgétaires*) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9956-06-15 Liste des chèques émis au mois de mai 2015

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2015, pour un montant de 2 414 401,99\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mai 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 985,30\$ (*divers postes budgétaires*) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9957-06-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance Juin 2015* »).

ADOPTÉ

9958-06-15 Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, a transmis à la MRC Les Moulins une correspondance datée du 4 mai 2015 afin de l'informer que la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, a été sanctionnée le 21 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette loi rend effectifs les changements annoncés dans le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 de cette loi reconnaît notamment à la municipalité régionale de comté (MRC) et à une municipalité locale agissant à ce titre, la compétence de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et que cet article met également fin à l'obligation de la MRC de confier l'exercice de sa compétence en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat à un centre local de développement (CLD) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 247 de cette loi prévoit la dissolution des conférences régionales des élus (CRÉ), sans autres formalités, à la date de sanction de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 250 et 251 confirment, quant à eux, l'institution d'un comité de transition pour chaque CRÉ dissoute et que le comité de transition aura le mandat de liquider les engagements de la CRÉ ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition se compose :

- du préfet de chacune des MRC du territoire de la CRÉ concernée ;
- du maire de chaque municipalité locale dont le territoire, au sein du territoire concerné, n'est pas compris dans celui d'une MRC ou, dans le cas des municipalités locales d'une agglomération, le maire de la municipalité centrale ;
- d'une personne désignée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE pour la région de Lanaudière, monsieur Pierre Moreau a désigné monsieur François Perron, directeur régional, pour prendre part aux travaux du comité de transition ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 231 de cette loi, institue le Fonds de développement des territoires, doté d'une enveloppe de 100 M\$, lequel sera affecté au financement des mesures de développement local et régional que la MRC ou l'organisme équivalent prendra dans l'exercice de sa nouvelle compétence ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières semaines, les CRÉ ont planifié les gestes à poser en prévision de leur fermeture et que sur la base des informations transmises au ministère par les CRÉ et sous réserve de l'adoption des crédits pertinents par l'Assemblée nationale, la MRC Les Moulins aurait accès, dans le Fonds de Développement des territoire, à une aide prévue de 347 295\$ pour l'année financière 2015-2016 et qu'à ce montant, pourrait s'ajouter le cas échéant, le produit de la liquidation de la CRÉ qui sera réparti entre les MRC et organismes équivalents selon une formule que pourra déterminer le comité de transition, sous réserve de l'approbation du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, fera connaître sous peu les modalités de gestion du Fonds de développement des territoires, lesquelles s'appuieront sur des principes de souplesse et d'imputabilité afin de reconnaître aux MRC et organismes équivalents, une grande autonomie dans le choix de leurs priorités d'intervention relatives au développement de leur territoire ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la correspondance transmise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau et des informations qui y sont contenues relativement au Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

9959-06-15 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Demande de modification à la Loi sur la fiscalité municipale relative à la taxation sur les pipelines : Positionnement

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de taxer les pipelines (LFM, articles 41.1.0.1 et 66) ;

CONSIDÉRANT QUE le mode de taxation pour un pipeline est régressif, un pipeline perdant, avec les années, jusqu'à 80% de sa valeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise d'un pipeline est de vingt-trois (23) mètres de large en moyenne et est non constructible;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un pipeline, particulièrement dans un périmètre d'urbanisation, représente une perte financière importante pour une municipalité tant par le mode de taxation régressif que par l'impossibilité d'autoriser d'autres usages ayant un revenu de taxes bien supérieur à celui d'un pipeline et dont la valeur foncière s'accroît avec le temps et l'évolution du marché ;

CONSIDÉRANT QUE les pertes financières causées par le mode de taxation très avantageux accordé aux compagnies de pipeline doivent être compensées par les municipalités et les citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'exemple, pour une emprise de pipeline de sept mille cent trente-six (7 136) mètres carrés dans un secteur commercial du périmètre d'urbanisation selon la législation actuelle de la ville de Vaudreuil-Dorion, la perte occasionnée par le mode de taxation applicable pour le pipeline existant représente une valeur actualisée de plus de quatre millions de dollars (4 000 000\$) sur quarante (40) ans ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-04-29-05 de la MRC Vaudreuil-Soulanges à cet effet demandant l'appui des MRC du Québec ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, de mettre en place une politique fiscale équitable pour tous les propriétaires fonciers que l'impôt foncier et les tarifications (soit les modes de taxation traditionnels dans le secteur municipal) ne permettent probablement pas à eux seuls de corriger cette iniquité, que d'autres régimes d'exploitation soient explorés et que soit modifiée la *Loi sur la fiscalité municipale* sur la base de l'étude « Pipeline et fiscalité municipale : une iniquité à corriger » de la firme Goudreau Poirier.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, aux députés des comtés de Masson, Terrebonne, L'Assomption et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

9960-06-15 Fonds local d'Investissement (FLI)

CONSIDÉRANT que le directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Éric Lesarbeault, a transmis à la MRC Les Moulins une correspondance afin de transmettre certains renseignements sur le Fonds local d'investissement (FLI) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de cette loi, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, depuis ce moment, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QUE comme le mentionne l'article 286 de cette Loi, le CLD des Moulins peut, sous certaines conditions, poursuivre de façon transitoire la gestion du contrat du FLI appartenant maintenant à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'intégrer à partir de 2015 la reddition de comptes financière du FLI sous forme de note complémentaire aux états financiers de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas où il n'y a pas d'entente de délégation en vigueur avec le CLD au 20 avril 2015 ou après la période transitoire permise par cette loi, deux scénarios sont possibles pour la gestion du FLI : la gestion par la MRC ou la délégation totale ou partielle de la gestion à un OBNL, qui peut être le CLD, sous réserve de l'obtention de l'autorisation requise ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la correspondance transmise par le directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Éric Lescarbeault et des renseignements qui sont contenus relativement au Fonds local d'investissement (FLI) suite à la sanction de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

QUE copie de la résolution soit transmise à monsieur Éric Lescarbeault, directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation et au directeur général du CLDE des Moulins, monsieur Claude Robichaud.

ADOPTÉ

9961-06-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 16 juin 2015 du comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9962-06-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 16 juin 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9963-06-15 Adoption du règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, à partir du 21 juin 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, à partir du 21 juin 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9964-06-15 Adoption du règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, à partir du 21 juin 2015

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, à partir du 21 juin 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9965-06-15 Adoption du règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9966-06-15 Adoption du règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9967-06-15 Adoption du règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9968-06-15 Adoption du règlement numéro 114-39 modifiant l' article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-39 modifiant l' article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9969-06-15 Demande au CRT Lanaudière – Achat et installation de mobilier urbain et de sept (7) dalles d'abribus et destruction de deux (2) dalles d'abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir dix (10) bancs, douze (12) paniers à rebuts et sept (7) dalles d'abribus et de procéder à la destruction de deux (2) dalles d'abribus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition et à l'installation de dix (10) bancs, douze (12) paniers à rebuts et sept (7) dalles d'abribus et de procéder à la destruction de deux (2) dalles d'abribus, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9970-06-15 Demande au CRT Lanaudière – Achat de quatre (4) centres de service

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir quatre (4) centres de service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de quatre (4) centres de service, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9971-06-15 Autorisation de procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture d'un service d'enquête à bord des autobus

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder à une demande de soumissions publiques afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture d'un service d'enquête à bord des autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture d'un service d'enquête à bord des autobus.

ADOPTÉ

9972-06-15 Autorisation de procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus.

ADOPTÉ

9973-06-15 Résolution adoptant la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de la demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille d'évaluation et de pondération devant servir dans le cadre de la demande de soumissions pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document établissant un système de pondération et d'évaluation intitulé : « Grille d'évaluation et de pondération – Demande de soumissions pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus contrat de transport en commun », soit et est adopté.

ADOPTÉ

9974-06-15 Laissez-passer gratuits pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisir des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement, pour la saison estivale 2015, l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services des loisir des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

ADOPTÉ

9975-06-15 Impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 4 juin 2015 de l'entreprise Pixim Solutions Inc. au montant de 5 630,22\$, excluant les taxes, pour l'impression de 75 200 horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 4 juin 2015 de l'entreprise Pixim Solutions Inc., soit et est retenue pour l'impression de 72 500 horaires d'autobus, au montant de 5 630,22\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 5 630,22\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 630,22\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2370-673 « Impression titres-horaires », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9976-06-15 Contrat d'infographie – Banque de 325 heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière de conceptions graphiques relatives aux communications de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 57634, de l'entreprise CGB Communication au tarif horaire de 62,00\$ jusqu'au 31 décembre 2015 et au tarif horaire de 63,00\$ à compter du 1^{er} janvier 2016, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 475,00\$, excluant les taxes pour l'achat d'une banque de 325 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport et du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 57634, de l'entreprise CGB Communication, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à l'achat d'une banque de 325 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion de la MRC Les Moulins, au tarif horaire de 62,00\$ jusqu'au 31 décembre 2015 et au tarif horaire de 63,00\$ à compter du 1^{er} janvier 2016, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 475,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC d'utiliser toute la banque d'heures, le tout étant assujéti à la condition suivante :

- Pour chaque mandat de conception, l'entreprise CGB Communication devra faire une proposition du nombre d'heures requises.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 4 725,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 15 750,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9977-06-15 Trentième (30^e) anniversaire du transport en commun

CONSIDÉRANT QUE le transport en commun est en opération sur le territoire de la MRC Les Moulins depuis trente (30) ans ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'événement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont acceptées les prévisions de dépenses au montant de 5 000,00\$ pour l'organisation d'un événement visant à souligner le trentième (30^e) anniversaire du transport en commun sur le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 5 000,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9978-06-15

Mandat – Analyse stratégique relative à la gouvernance en transport

CONSIDÉRANT QU'un projet de loi devrait être déposé en septembre 2015 relativement à la nouvelle gouvernance en transport ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent mener une réflexion et produire un document présentant les options favorisant l'atteinte des objectifs du ministre des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT l'expertise l'entreprise DA Conseils stratégiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise DA Conseils stratégiques datée du 8 juin 2015 au montant de 21 600,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie à la firme DA Conseils stratégiques un mandat visant la production d'un document présentant les options favorisant l'atteinte des objectifs du ministre des Transports du Québec dans le cadre du projet de loi qui devrait être déposé en septembre 2015 relativement à la nouvelle gouvernance en transport ;

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'acceptation de la proposition de service de l'entreprise DA Conseils stratégiques le tout, conformément aux termes et modalités plus amplement décrits dans l'offre de service datée du 8 juin 2015, au montant de 21 600,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 21 600,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9979-06-15 Prolongation de la durée du contrat pour le poste temporaire d'une technicienne en transport collectif au service du transport en commun

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 9499-06-14, a engagé madame Mélanie Poirier, à titre de technicienne en transport collectif au service du transport en commun ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le mandat de madame Mélanie Poirier ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prolonger le contrat de madame Mélanie Poirier jusqu'au 31 juillet 2015. La rémunération continuera d'être établie conformément à l'échelon 1 de la classe 5 de la grille salariale.

ADOPTÉ

9980-06-15 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 16 au 18 septembre 2015 à Lévis

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 16 au 18 septembre 2015 à Lévis;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise mesdames Odette Quevillon et Anouk Racette ainsi que monsieur Stéphane Berthe à assister au colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 16 au 18 septembre 2015 à Lévis, au montant de 390,92\$ par personne, incluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 178,76\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Transport adapté – Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9981-06-15 Amendement à la résolution numéro 9682-11-14 – Modification à l'offre de service 2015 pour le transport adapté afin d'ajouter le jeudi pour la desserte de l'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9682-11-14, les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont adopté l'offre de service 2015 pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE suite à la terminaison du projet pilote d'interconnexion pour le transport adapté, il n'y a actuellement plus de desserte vers la MRC de L'Assomption le jeudi;

CONSIDÉRANT QUE les usagers du transport adapté souhaitent un retour de la desserte vers la MRC de L'Assomption le jeudi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite offre de service afin d'ajouter le jeudi pour la desserte vers la MRC de L'Assomption à compter du 23 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9682-11-14 soit et est amendée afin de modifier l'offre de service 2015 pour le transport adapté et ainsi, ajouter le jeudi pour la desserte vers la MRC de L'Assomption, et ce, à partir du 23 août 2015, le tout conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9982-06-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-4 amendant le règlement #134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite

Monsieur Paul Asselin, donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 134-4 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation afin de tenir compte de la nouvelle *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et afin de modifier le quorum pour les réunions du comité de retraite.

9983-06-15 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent, au plus tard le 30 juin, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les valeurs obtenues pour les indicateurs de gestion de base de l'année précédente;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2014, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission dudit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), soit et est autorisée au moyen du système électronique SESAMM, et ce, avant le 30 juin 2015.

ADOPTÉ

9984-06-15 Déclaration annuelle des activités de formation

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est assujettie à la section 1 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* ;

CONSIDÉRANT QU'un employeur assujetti à la section 1 de la loi susmentionnée doit produire, annuellement, une déclaration à l'égard de la masse salariale à l'égard de laquelle doit être calculée sa participation minimale au développement des compétences de la main-d'œuvre et à l'égard de ses dépenses de formation admissibles ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « *Déclaration des activités de formation* » de la MRC Les Moulins pour l'année 2014, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique dudit rapport à la Commission des partenaires du marché du travail, soit et est autorisée, et ce, avant le 30 juin 2015.

ADOPTÉ

9985-06-15 Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, les employeurs doivent produire la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « *Déclaration annuelle en matière d'équité salariale* » soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique de ladite déclaration, à la Commission de l'équité salariale, soit et est autorisée, et ce, avant le 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉ

9986-06-15 Permanence de madame Mélanie Courcelles, technicienne au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Courcelles, technicienne au transport adapté, a terminé sa période de probation le 17 mai 2015;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Odette Quevillon, responsable du transport adapté;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Mélanie Courcelles, technicienne au transport adapté, soit et est acceptée à compter du 17 mai 2015.

ADOPTÉ

9987-06-15 Permanence de madame Éliane Gagnon, technicienne senior au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE madame Éliane Gagnon, technicienne senior au transport adapté, a terminé sa période de probation le 17 mai 2015;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Odette Quevillon, responsable du transport adapté;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Éliane Gagnon, technicienne senior au transport adapté, soit et est acceptée à compter du 17 mai 2015.

ADOPTÉ

9988-06-15 Journée fériée du 1^{er} juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2015 tombe un mercredi ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le congé férié du 1^{er} juillet 2015 soit devancé au lundi 29 juin 2015.

ADOPTÉ

9989-06-15 Mandat - Projet de loi d'intérêt privée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite obtenir de l'Assemblée nationale du Québec, l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé permettant à la MRC d'acquérir les locaux qu'elle occupe actuellement dans un immeuble dont le mode de tenue est la copropriété divisée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin d'effectuer toutes les démarches requises en vue de l'adoption du projet de loi d'intérêt privé susmentionné ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 juin 2015 de la firme d'avocats Bélanger, Sauvé, relativement aux honoraires professionnels pour l'exécution dudit mandat au tarif horaire de 275,00\$, excluant les taxes, pour les services de l'intervenant principal, Me Michel Cantin;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'avocats Bélanger, Sauvé pour effectuer toutes les démarches requises en vue de l'adoption du projet de loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale du Québec, visant à permettre à la MRC Les Moulins d'acquérir les locaux qu'elle occupe actuellement dans un immeuble dont le mode de tenue est la copropriété divise, au tarif horaire de 275,00\$, excluant les taxes, pour les services de l'intervenant principal, Me Michel Cantin, pour un budget global estimé entre 10 000,00\$ et 15 000,00\$, en sus des taxes et déboursés, le tout conformément à l'offre de service datée du 11 juin 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-75 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 000,00\$, excluant les taxes et les déboursés, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9990-06-15 Assurances collectives – Renouvellement

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8962-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE La Croix bleue a déposé les conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des conditions par ASQ Consultant, le 15 juin 2015, celles-ci s'avèrent avantageuses ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec La Croix Bleue, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ

9991-06-15 Résolution afin d'entériner les financements des Fonds locaux d'investissement accordés depuis le 21 avril 2015, date d'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* entrée en vigueur le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI), deviennent ceux de la MRC ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les contrats de prêt conclu pour l'établissement d'un Fond local d'investissement par le CLD des Moulins depuis le 21 avril 2015, soient et sont entérinés rétroactivement par la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9992-06-15 Adoption du rapport d'activité 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activité 2014 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2015-689-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 150608-27 du Conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activité 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activité 2014 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

9993-06-15 Abrogation de la résolution numéro 9458-05-14 et autorisation de remboursement à l'entreprise 9226-0751 Québec Inc. des honoraires professionnels pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du dragage du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9458-05-14, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature d'une entente selon laquelle les coûts liés aux services professionnels en ingénierie en vue des travaux sur le cours d'eau Lapointe seraient entièrement payés par les promoteurs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution et ainsi, de résilier l'entente susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9226-0751 Québec Inc. a payé la somme de 8 623,13\$ pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le dossier des travaux sur le cours d'eau Lapointe ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unaniment:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à rembourser la somme de 8 613,00\$ à l'entreprise 9226-0751 Québec Inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-76 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 8 613,00\$, excluant les taxes et les déboursés, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9994-06-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche

CONSIDÉRANT la résolution numéro 150525-20 du conseil de la Ville de Mascouche demandant à la MRC Les Moulins de préparer des documents d'appel d'offres en vue des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unaniment:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux de restauration du cours d'eau 033 pour le tronçon à l'intérieur du secteur Andrassy à Mascouche.

ADOPTÉ

9995-06-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau La Coulée dans le secteur du Carrefour des fleurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2014-1428-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne demandant à la MRC Les Moulins de préparer des documents en vue des travaux d'entretien du cours d'eau La Coulée dans le secteur « Carrefour des Fleurs » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau La Coulée dans le secteur « Carrefour des fleurs » à Terrebonne.

ADOPTÉ

9996-06-15 Campagne de sensibilisation pour l'éradication de l'herbe à poux – 25^e édition

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux pour une 25^e année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un budget global de 18 250,00\$, excluant les taxes, pour la 25^e campagne de sensibilisation à l'herbe à poux de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « Budget Campagne de sensibilisation à l'herbe à poux 2015 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont acceptées les prévisions de dépenses au montant de 18 250,00\$, excluant les taxes, pour la 25^e campagne de sensibilisation à l'herbe à poux de la MRC Les Moulins, le tout conformément au tableau intitulé « Budget Campagne de sensibilisation à l'herbe à poux 2015 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-77 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 18 250,00\$, excluant les taxes, 2690-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9997-06-15 Résolution adoptant le règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés s'est tenue le 12 mai 2015 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs, Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9998-06-15 Examen des règlements de zonage numéros 1001-247 et 1001-248, du règlement numéro 1000-028 sur le plan d'urbanisme et du règlement numéro 1008 -01 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-247 et 1001-248, le règlement numéro 1000-028 sur le plan d'urbanisme et le règlement numéro 1008-01 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-247 et 1001-248, le règlement numéro 1000-028 sur le plan d'urbanisme et le règlement numéro 1008-01 relatif aux projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9999-06-15 Examen des règlements de zonage numéros 1103-34 et 1103-35, du règlement de lotissement numéro 1104-5, du règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1085-7, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1089-9, du règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 et du règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1103-34 et 1103-35 corrigé par le procès-verbal de correction du greffier de Mascouche, daté du 16 juin 2015, le règlement de lotissement numéro 1104-5, le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1085-7, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1089-9, le règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 et le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction daté du 16 juin 2015 du greffier et directeur des services juridiques de Mascouche, Denis Villeneuve, lequel apporte une correction au procès-verbal de la séance du 8 juin 2015 de la Ville de Mascouche conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1103-34 et 1103-35 corrigé par le procès-verbal de correction du greffier de Mascouche, daté du 16 juin 2015, le règlement de lotissement numéro 1104-5, le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1085-7, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1089-9, le règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 et le règlement numéro 1199 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

10 000-06-15 Concertation régionale – Positionnement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 28 et qu'en vertu de l'article 275, la Conférence régionale des élus de Lanaudière est dissoute;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des élus (CRÉ) de Lanaudière assurait un mandat de concertation à l'échelle de la région administrative dont le besoin risque de perdurer malgré l'abolition de la CRÉ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par les préfets et les préfets suppléants des six MRC lors du lac-à-l'épaulé du 26 mars 2015 sur l'opportunité d'avoir un lieu de concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités de la Conférence régionale des élus sont transférées aux MRC;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

DE reconnaître qu'il existe des enjeux à l'échelle de la région de Lanaudière et qu'il est souhaitable qu'un mécanisme soit mis en place pour assurer une continuation de la concertation régionale dans une version très simplifiée par rapport à ce qu'était la CRÉ ;

DE concevoir le modèle de concertation à mettre en place en fonction des ressources financières rendues disponibles par les six MRC qui hériteront des fonds présentement alloués à la CRÉ.

QUE la présente résolution soit transmise à la CRÉ Lanaudière, aux MRC de la région Lanaudière, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

10 001-06-15 Remplacement du système de caméra pour le terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le système de caméra au terminus;

CONSIDÉRANT la soumission, datée du 9 mars 2015, présentée par l'entreprise MontréalSoft inc., au montant de 11 198,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de MontréalSoft, datée du 9 mars 2015, pour le remplacement du système de caméra au terminus de Terrebonne, au montant de 11 198,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-78 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 198,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 002-06-15 Transfert temporaire du numéro de téléphone pour le service d'information Urbis à Groupe Marketing International (GMI)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de transférer temporairement le numéro de téléphone pour le service d'information Urbis à Groupe Marketing International (GMI), soit à l'entreprise ayant obtenu le contrat pour le service à la clientèle du transport en commun ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent que soit transféré temporairement le numéro de téléphone pour le service d'information Urbis à Groupe Marketing International (GMI), soit à l'entreprise ayant obtenu le contrat pour le service à la clientèle du transport en commun, et ce, pour la durée du contrat octroyé à ladite entreprise, lequel se termine le 15 avril 2017 à moins d'une prolongation maximale de 2 ans. Dès la fin du contrat susmentionné, Groupe Marketing International (GMI) s'engage à faire rediriger le numéro de téléphone vers la MRC Les Moulins, le tout, conformément à la lettre datée du 9 juin 2015, de l'entreprise Groupe Marketing International (GMI), jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 003-06-15 Travaux au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer des travaux s au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 12 juin 2015, présentée par l'entreprise Anjalec Construction, pour un montant de 5 850,00\$, excluant les taxes, pour faire effectuer des travaux de calfeutrage ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 15 juin 2015, présentée par l'entreprise Couvreurcouv-Toit, pour un montant de 3 850,00\$, excluant les taxes, pour faire effectuer des travaux de remplacement des vis de la toiture ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Anjalec Construction soient et sont retenus pour effectuer des travaux de calfeutrage au terminus de Terrebonne, pour un montant de 5 850,00\$ excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 12 juin 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de l'entreprise Couvreurcouv-Toit soient et sont retenus pour effectuer des travaux de remplacement des vis de la toiture au terminus de Terrebonne, pour un montant de 3 850,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 15 juin 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-79 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370- 522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Claude Henri, résidant sur Place des Mésanges à Mascouche, intervient pour faire part aux membres du conseil d'une étude récente relative aux dépenses des villes. Monsieur Martin Dion, résidant de Mascouche, s'informe du nombre de véhicules de type Crestline dont la MRC dispose pour son service de transport et questionne concernant le programme d'adaptation de domicile (PAD). Le président de l'Association étudiante du Cégep de Terrebonne, monsieur Maxime Houle, questionne au sujet des points 10 et 14 de l'ordre du jour.

10 004-06-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier